

Génocide au Rwanda : la condamnation en France d'un ex-préfet, un « signe fort » selon des rescapés

AFP, 13 juillet 2022

La condamnation à Paris d'un ancien préfet rwandais à vingt ans de prison constitue « un signe fort » de « la volonté politique de la France » de traduire en justice les génocidaires présumés, a estimé mercredi la principale organisation de rescapés.

Laurent Bucyibaruta, ancien préfet de la région de Gikongoro aujourd'hui âgé de 78 ans, a été condamné mardi soir par la cour d'assises de Paris à vingt ans de réclusion criminelle pour complicité de génocide et de crimes contre l'humanité dans quatre massacres commis en avril 1994.

Il est le plus haut responsable rwandais jamais jugé en France pour des crimes liés au génocide de 1994, qui a fait 800.000 morts selon l'ONU, essentiellement au sein de la minorité tutsi.

« Nous nous félicitons de la condamnation de Laurent Bucyibaruta. C'est un signe fort que la volonté politique de la France de poursuivre en justice les fugitifs du génocide évolue positivement », a déclaré à l'AFP le secrétaire exécutif de l'association Ibuka, Naphtal Ahishakiye.

« Les rescapés du génocide n'ont pas grand-chose à célébrer compte tenu de ce qu'ils ont perdu mais néanmoins, cette condamnation est un signe que la vérité prévaudra toujours. D'autres fugitifs du génocide qui ont trouvé refuge en Europe devraient également être traduits en justice », a-t-il ajouté.

Pour un survivant des massacres qui ont eu lieu dans cette région du sud du Rwanda, la peine est toutefois insuffisante.

La réclusion criminelle à perpétuité avait été requise.

« *La justice est bienvenue mais une peine de vingt ans de prison n'est pas suffisante pour Laurent Bucyibaruta, étant donné son grand rôle dans les crimes de génocide qui ont été commis* », a déclaré à l'AFP Rémy Kamugire.

« *Après avoir échappé à la justice pendant deux décennies, il méritait la prison à vie* », a poursuivi M. Kamugire, qui a perdu ses parents dans le massacre de la paroisse de Cyanika et qui a témoigné au procès.

La cour d'assises de Paris a reconnu Laurent Bucyibaruta complice de génocide et de crimes contre l'humanité dans les massacres de l'école en

construction de Murambi et des paroisses de Cyanika et Kaduha, qui ont fait quelque 75.000 morts le 21 avril 1994, ainsi que dans des exécutions d'élèves à l'école Marie Merci de Kibeho.

Le tribunal l'a acquitté des accusations de génocide et de crimes contre l'humanité commis à la paroisse de Kibeho, ainsi que celles concernant les exécutions de prisonniers tutsi, dont trois prêtres, à la prison de Gikongoro.

Laurent Bucyibaruta avait fui le Rwanda après la fin du génocide en juillet 1994. Il vit en France depuis 1997.